

MAIRIE DE DOUAINS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 21 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un novembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix-sept novembre deux mil dix-sept, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame COUÂNON Catherine, Maire, suite à la non-atteinte du quorum de la séance du quatorze novembre.

Etaient présents :

Mme Catherine COUÂNON, Maire

MM Vincent LEROY, adjoints

M. Jean-Louis GUETTARD, Dominique TIRON, Philippe UHGETTO

Absents excusés:

Bernard UGUEN, Ulric SERRANO, Michel LE MORVAN.

Sandrine PRUNIER BOSSION,

Absent non excusé:

Philippe MARIE

* * * *

M. Dominique TIRON a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2017 est approuvé.

SNA

CLECT : Approbation du rapport de la CLECT sur les attributions de compensation définitives (delib. 2017-37)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2017-1 du 13 février 2017 modifiant l'arrêté de création de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n° CC/17-112 du 30 mars 2017 portant sur les attributions de compensation provisoires des communes membres de Seine Normandie Agglomération ;

Vu le rapport de la CLECT du 21 septembre 2017 sur les attributions de compensation définitives ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'approbation du rapport de la CLECT qui s'est tenue le 21 septembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- 2 voix POUR
- 3 Abstentions (C Couânon, V.Leroy, J.L.Guettard)

Article 1 : de s'abstenir pour le rapport de la CLECT du 21 septembre 2017 ci-joint, sur les attributions de compensation définitives.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier de Vernon et à Monsieur le Président de la Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Commission attractivité du territoire

Madame Le Maire a été informée lors de la commission attractivité du territoire que pour le dossier Mac Arthur le conseil d'Etat a émis un avis favorable pour une nouvelle étude.

CDG27

Protection social, mandat du Maire (délibération 39-2017)

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Vu la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

Vu la proposition du Centre de gestion de l'Eure, par courrier en date du 02/10/17, par laquelle ce dernier envisage le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Eure va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Et

Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le CDG27 à compter du 01/01/2018.

FINANCES

SENOVEA

Madame Le Maire a rencontré le responsable de l'entreprise SENOVEA pour transformer la bibliothèque de la commune en logement.

Pour mener à bien ce projet la commune devra engager un maître d'œuvre.

Un devis a été établi, Madame le Maire demande aux conseillers d'y réfléchir.

Les travaux de la bibliothèque ont été inscrits au contrat territoire 2017-2018.

Un devis a aussi été établi pour la rénovation de la maison sur la place de l'Eglise, dont les travaux sont prévus pour 2019. A ce jour la commune n'a pas connaissance des subventions qui pourraient être allouées.

Monsieur Guettard demande si les normes des logements seront prises en comptes pour les réhabilitations. Madame le Maire informe que ces dernières seront adaptées.

Terrain communaux

Madame Le Maire informe aux conseillers que 3000m² des terrains de la commune peuvent être vendus. Madame le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur deux choix :

- La commune travaille avec Senovea, mais reste maître d'ouvrage
- La commune vend à un aménageur qui reste responsable du début à la fin

Monsieur Guettard fait remarquer que si la commune vend à un aménageur, elle n'aurait pas de frais à supporter donc plus économique, donc pourquoi ne pas vendre ces terrains nus ?

Madame le Maire demande au conseil municipal d'y réfléchir

PLU

Monsieur Gilson doit envoyer le dernier règlement et le cas par cas.

Il est demandé que la mise en page soit revue.

BILAN DES COMMISSIONS

- Sivos

Monsieur Serrano a démissionné du poste de président du SIVOS.

Monsieur Bouakline est le nouveau président et Monsieur Deraeve, vice-président.

Le SIVOS projette d'arrêter la location de la salle communale et d'installer un algeco pour la prochaine rentrée.

Madame Le Maire va prochainement rencontrer le nouveau président.

- CCAS

- **Taxi à la demande** : Madame Le Maire a récemment appris que la livraison du camion ne se ferait que courant mars 2018.
- **Colis de Noël** : les colis sont arrivés en mairie, la distribution se fera le 10 décembre en même temps que la remise des cadeaux des enfants autour d'un goûter.
- **Mise en place de subvention pour les jeunes de 18 ans permis** : Les jeunes duniens(iennes) âgés de 15 à 18 ans ont reçu un courrier leur informant qu'il était bénéficiaire d'une subvention pour le permis de conduire. Pour finaliser celle-ci ils doivent remettre leur dossier en mairie avant le 1^{er} décembre 2017.

- **Le 14 janvier 2018** est prévu un spectacle et la galette des rois pour les enfants et nos aînés.

- **Commission commémoration**

Madame le Maire nous informe que malgré le mauvais temps les Duniens (iennes) étaient présents au rdv de la cérémonie du 11 novembre 2017.

Monsieur Guettard rappelle que 2018 aura lieu le centenaire, et qu'il faudra s'y préparer tôt.

- **Commission animation**

Monsieur Uhgetto est très content de la soirée Halloween qui a regroupé environ 100 enfants. Remercie les bénévoles qui ont encadré le char pour la sécurité de tous.

Une page Facebook a été créée afin de permettre à chacun de suivre les animations toute l'année.

Le marché de Noël aura lieu le 02 décembre 2017. Avec choucroute le midi et pour finir soirée loto.

- **Commission foot**

Madame le Maire a rencontré le président du club de football et établi une convention concernant l'utilisation des locaux.

- **Commission fleurissement**

La commune a reçu le bilan de la visite du concours fleurissement. Elle s'est vue félicitée pour les progrès réalisés dans la commune.

URBANISME

Madame Le Maire informe le conseil que depuis que nous sommes en RNU il n'y a plus de droit de préemption pour la commune.

DIVERS

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a émis un avis favorable pour la création d'une micro crèche sur la commune. (Normandie Parc)

Madame le Maire informe de la présence d'un chien mordeur sur notre commune. Le propriétaire a été convoqué en mairie. Il sera reçu prochainement.

Un petit chien a été retrouvé dans les bois de la commune attaché à un arbre. Il a été remis à une association.

Monsieur Tiron demande s'il est normal d'être facturé 20 € pour assainissement non conforme sur la facture d'eau.

Fin de la séance 23h45

Le maire
Catherine COUÂNON